

Parcours Réussite en éducation et au travail (parcours Réussite)

Document de référence sur l'utilisation du logo/mot-symbole

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement de compétences

20 février 2026

Table des matières

1.	Introduction	1
2.	Lignes directrices générales	Error! Bookmark not defined.
2.1.	Taille	Error! Bookmark not defined.
	Support imprimé.....	Error! Bookmark not defined.
	Support numérique	Error! Bookmark not defined.
2.2.	Espace libre	Error! Bookmark not defined.
3.	Utilisation incorrecte du logo	Error! Bookmark not defined.
4.	Références.....	Error! Bookmark not defined.

1. Introduction

Le 20 novembre 2025, le Programme d'alphabétisation et de formation de base a changé de nom pour devenir le parcours Réussite en éducation et au travail (parcours Réussite). Un logo/mot-symbole a été créé pour le programme afin de veiller à l'uniformité de la marque à l'échelle de la province.

À la suite de l'annonce du 16 janvier 2026 concernant l'utilisation du nouveau logo/mot-symbole, le ministère met à votre disposition un document de référence qui regroupe les directives à jour relatives à l'identité visuelle et aux communications, ainsi que des précisions sur l'emplacement du logo/mot-symbole (voir les Lignes directrices générales ci-dessous).

Les renseignements contenus dans le présent document seront incorporés aux Directives sur l'identité visuelle et les communications plus tard en 2026.

2. Lignes directrices générales

- Le logo/mot-symbole du parcours Réussite doit être utilisé dans tout le matériel de communication et **placé à gauche** des trois logos du gouvernement du Canada, d'Emploi Ontario et du gouvernement de l'Ontario. (Voir la figure 1 ci-dessous.)
- Le logo/mot-symbole peut être affiché dans l'une des couleurs approuvées de l'Ontario.



Fig. 1

2.1. Taille

- Le logo/mot-symbole du parcours Réussite doit être de taille et d'échelle équivalentes à celles des trois logos.

- Un espace suffisant doit être maintenu entre le logo/mot-symbole du parcours Réussite et les trois logos, c'est-à-dire un espace équivalent à la largeur du symbole du trille de l'Ontario. (Voir la figure 2 ci-dessous.)



Fig. 2

Support imprimé

- Afin d'assurer la lisibilité, le logo sur support imprimé ne doit jamais être reproduit à une largeur inférieure à 0,75 pouce (19 millimètres).

Support numérique

- La taille minimale pour les supports numériques est de 180 pixels de largeur. Cette taille numérique est fondée sur les écrans haute résolution (Retina). Pour la conception pour des écrans numériques à plus faible résolution, le logo peut apparaître à une largeur minimale de 90 pixels.

2.2. Espace libre

- Le logo parcours Réussite doit toujours être entouré d'un espace libre équivalant à la moitié de la hauteur du symbole. Aucun autre élément ne doit apparaître dans cet espace.

3. Utilisation incorrecte du logo

- Ne pas intervertir l'emplacement du logo/mot-symbole
- Ne pas placer sur des arrière-plans complexes ou offrant un contraste insuffisant
- Ne pas déformer
- Ne pas empiéter sur l'espace libre du logo
- Ne pas modifier les couleurs du logo au-delà de la palette approuvée
- Ne pas appliquer d'effets

- Ne pas recréer le mot-symbole
- Ne pas écrire « parcours Réussite » dans une autre police de caractères
- Ne pas faire pivoter
- Ne pas ajouter de contour
- Ne pas placer à l'intérieur de formes
- Ne pas rogner

4. Références

- Les logos/mots-symboles du parcours Réussite sont accessibles à partir de [la page d'aperçu du parcours Réussite de l'Espace partenaires Emploi Ontario \(EPEO\)](#).
- Les mots-symboles d'Emploi Ontario et les lignes directrices correspondantes relatives à leur utilisation se trouvent dans la section [Directives sur l'identité visuelle et les communications](#) de l'EPEO.

5. Coordonnées

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre conseiller en emploi et en formation.